

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est établi par les membres du bureau de l'association Les Pitchouns et s'adresse à tous les membres de cette même association.

Chacun doit en prendre connaissance, le signer et le respecter. Tout manquement à ce règlement entraînera la convocation devant le conseil d'administration qui pourra aller jusqu'à la radiation.

↳ L'association Les Pitchouns est une association sportive affiliée à la Fédération Française de Gymnastique.

↳ Le club se fait un devoir de respecter les règles édictées par sa Fédération. ↳ Une de ces dernières, qui régit les principes fondamentaux, est l'affiliation puis l'adhésion de ses membres sous forme de licences « elle est obligatoire pour tous les membres appartenant à une association affiliée à la FFG » (RI article 27).

1. ORGANISATION

↳ Le club fonctionne avec un conseil d'administration comportant des membres élus, pour un mandat de 4 ans, en assemblée générale. Le CA vote ensuite pour le bureau qui comprend un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier adjoint et un secrétaire.

2. COTISATION

↳ Elle est fixée annuellement par le conseil d'administration et est payable en début de saison (des facilités d'encassements sont possibles).

↳ En cas de désistement, la cotisation ne sera plus restituée après le 30 septembre (hormis un impondérable, comme un déménagement, ou une maladie nécessitant un arrêt définitif ; un justificatif sera demandé).

3. INSCRIPTION

↳ **Chaque parent, ou membre majeur, doit fournir les pièces du dossier, maximum 2 semaines après son inscription.**

↳ **Un membre n'ayant pas fourni de certificat médical ne pourra plus être accepté aux entraînements 2 semaines après son inscription.**

4. ACTIVITES

↳ Les entraînements de gymnastique sont exclusivement réservés aux membres du club, dossier d'inscription à jour.

↳ Chaque gymnaste est susceptible de participer à une compétition : interne, interclub ou officielle.

L'achat du justaucorps ainsi que du survêtement du club est obligatoire, et, est à la charge de l'adhérent.

5. ENTRAÎNEMENTS

↳ **Les parents sont tenus de respecter les horaires d'entraînements (début et fin).**

↳ Lors des entraînements, une tenue correcte et adaptée est exigée : justaucorps de gymnastique (short et t-shirt pour les garçons). Selon la saison il est toléré un leggings ou un shorty (pas de collant avec pied, pas de vêtement ample). Les cheveux doivent être attachés, bijoux et montres interdits. Chewing Gum strictement interdit.

↳ Les absences prévues doivent être signalées aux entraîneurs, par téléphone ou message.

↳ L'accès à la salle d'entraînement est réservé aux entraîneurs (salariés + personnes aidant pour le cours) et aux enfants inscrits au cours. Aucun enfant ne sera accepté sur les agrès en dehors de ses heures d'entraînement.

Si les parents bénévoles décident d'emmener exceptionnellement leurs enfants, ces derniers n'auront pas l'accès aux agrès et les parents devront signer une décharge en cas d'accident dans la salle.

6. RESPONSABILITE

↳ **Les parents sont responsables de leur enfant et le club dégage toute responsabilité, en dehors des heures d'entraînements.**

↳ **Les enfants sont sous la responsabilité des entraîneurs uniquement durant leurs heures de cours.**

↳ Le club dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires ou dans la salle ; attention à ne pas emmener d'objets de valeur.

7. COMPETITIONS

↳ Une circulaire vous informera à la fin du 1er trimestre des dates et du genre de compétitions auxquelles le gymnaste participera au cours de la saison. Un coupon avec signature sera à retourner au club impérativement à la date indiquée.

↳ Les enfants recevront 15 jours avant la compétition une convocation par mail (indiquant jour, lieu, heure de passage).

↳ Les déplacements au sein du département et de la région sont à la charge des parents, ou barème kilométrique appliqué si déplacement en minibus proposé par le club.

↳ Les déplacements en championnat de France sont organisés par le club. Une participation financière est demandée, calculée en fonction de la distance et de la durée du séjour.

↳ Le palmarès d'une compétition étant obligatoire, tout parent désireux de ramener son enfant avant la fin devra en informer le responsable.

↳ **L'engagement aux diverses compétitions représente un coût financier pour le club. Si vous décidez d'inscrire votre enfant en compétition, aucun désistement ne sera accepté (sauf certificat médical) car le club se verra infliger une amende par les fédérations. Un chèque de caution de 15 € sera demandé en début de saison aux enfants inscrits en compétition (chèque rendu en fin de saison, sauf absence non justifiée à une compétition).**

8. STAGE

↳ Des stages peuvent être organisés pendant les vacances scolaires. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque période.

9. DIVERS

↳ Tout enfant perturbateur pourra être radié de l'association si les parents n'interviennent pas suite aux demandes des entraîneurs ou des membres du bureau.

↳ Le respect du professeur, des élèves, du matériel mis à disposition est une priorité.

Tout manquement de respect peut donner lieu à une exclusion de l'association.

↳ **Le stationnement est interdit devant la salle de gymnastique : se référer à l'arrêté permanent N°110/14 du 24/07/2014.**